

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 131 (2010)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Liebefeld & Cie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Dans une région infestée de loque européenne doit-on : détruire ou enrucher les essaims ?

**VDRB, CRA et Inspectorat des ruchers, recommandent une procédure différenciée d'utilisation des essaims.**

*Robert Sieber (VDRB), Peter Gallmann (CRA), Christian Sacher (Forum des inspecteurs cantonaux)*

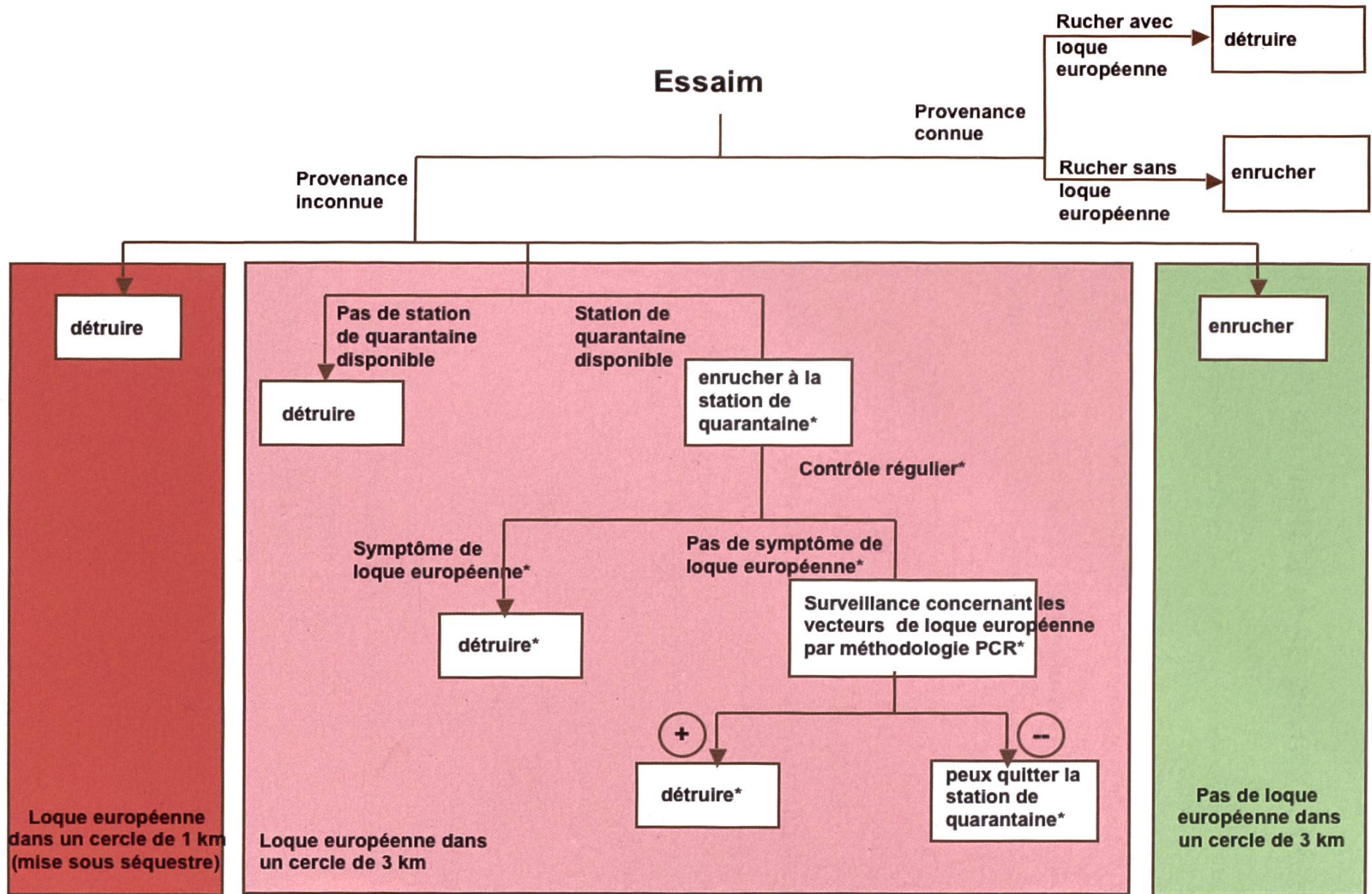
Des représentants d'administrations communales ou de pompiers ont demandé à plusieurs reprises l'an passé, comment utiliser des essaims de provenance inconnue. Les interlocuteurs avaient entendu parler de loque européenne et désiraient ne pas favoriser la dispersion par une pratique erronée. On apprenait également que maintes façons de procéder étaient pratiquées dans différentes régions. Pendant que des essaims de provenance inconnue menaient à la psychose pour certains apiculteurs et étaient détruits rigoureusement par endroits, dans d'autres lieux on procédait différemment.

Les apiculteurs bernois ont mené un projet-pilote sous l'égide de leur fédération. Les essaims de provenance inconnue étaient enruchés dans une station de quarantaine et durant les mois suivants, contrôlés régulièrement par des personnes compétentes.

Durant l'année en cours le Centre de recherches apicoles (CRA) va s'occuper de cette question dans un projet-pilote en collaboration avec des représentants des sociétés d'apiculteurs bernoises (exigences d'une station de quarantaine, manière et fréquence des contrôles). D'ici que les résultats soient publiés dans la revue suisse d'apiculture, les organes susmentionnés recommandent de procéder selon le graphique ci-après. Christian Sacher met en garde et conseille aux apiculteurs/trices soucieux/ses, qui ne voudraient pas prendre de risque, de récupérer les essaims de provenance inconnue et de les détruire par le soufre.

**Traduction : Rose Aubry**

**NB:** La SAR avait aussi demandé une procédure concernant la cueillette d'essaims. Nous attendons donc avec impatience les résultats de l'étude.



\* La fiabilité de cette méthodologie sera expérimentée par le CRA en 2010